*Troisième Année.— Numéros 3 et 4* | CINQ CENTIMES | *Dimanche 3 et Lundi 4 Janvier 1897*

# L'ÉGALITÉ
## de Roubaix-Tourcoing

**ABONNEMENTS**

| | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Nord et Départements limitrophes | 4 fr. 50 | 9 fr. | 18 fr. |
| Autres Départements | 5 fr. 50 | 12 fr. | 22 fr. |

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
*Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX*

**ANNONCES**
On reçoit les annonces
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Rives.

## Élections Sénatoriales du Nord

*SCRUTIN DU 3 JANVIER 1897*

### CANDIDATS DU PARTI OUVRIER

**CARRETTE Henri**, Maire de Roubaix.

**COUSIN-CORBIER**, Négociant, Conseiller Municipal de Fourmies.

**GIARD Alfred**, Professeur à la Sorbonne, ancien député de Valenciennes.

**MOREAU Emile**, Ingénieur, ancien député de Roubaix.

**RASSEL Julien**, entrepreneur, à Escaudœuvres.

Le Colonel **SEVER**, député de Lille.

**STAES-BRAME**, docteur en médecine, adjoint au Maire de Lille.

*Candidats radicaux-socialistes*

**CATHELOTTE**, docteur en Médecine, Conseiller municipal de Berlaimont (Avesnes).

**DELABRE**, ex-commandant de la Garde Nationale en 1848, ancien Maire, ancien cultivateur à Rumilly (Cambrai).

J. **DOURGES**, cultivateur à Vred. (Douai).

**GIARD**, Professeur à la Sorbonne, ancien député de Valenciennes.

**MOREAU Emile**, Ingénieur, ancien député de Roubaix.

Colonel **SEVER**, député de Lille.

**STAES-BRAME**, Docteur en Médecine, adjoint au Maire de Lille.

## BULLETIN DU JOUR

### Les Trésoriers généraux

**La question des trésoriers généraux, dont, depuis vingt-cinq ans, la suppression a été demandée dans un nombre considérable de projets touchant à la réforme des services de la comptabilité budgétaire, vient d'être remise fort à propos à l'ordre du jour par M. Henry Maret, député du Cher.**

Cette fois, comme ce n'est pas la suppression des receveurs généraux qui est proposée, mais la réorganisation du service de la trésorerie nationale, nous voulons espérer que le Parlement et le gouvernement se montreront moins radicalement hostiles au projet de M. Maret qu'ils l'ont été, jusqu'à ce jour, aux projets qui, tous, avaient pour but de supprimer les trésoriers départementaux.

Chaque fois que les propositions, auxquelles nous faisons allusion, sont venues à l'étude dans les commissions parlementaires, les divers gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans, — quelle que fût leur étiquette politique — ont défendu vigoureusement la cause des trésoriers généraux et ont fait valoir, à l'appui de leur maintien, des raisons qui, au fond, étaient purement spécieuses.

L'une de ces raisons, celle qui, peut-être, paraît la plus concluante, bien qu'elle soit sans valeur, est tirée de la prétendue responsabilité grave que ces hauts fonctionnaires assument de la gestion des comptables placés sous leurs ordres.

Il est clair que si cette responsabilité était, dans la réalité des faits, ce qu'elle est en apparence, on pourrait à la rigueur, admettre que des hommes, qui doivent, vis à vis de l'Etat, garantir les nombreux millions qui sont recueillis par *leurs subordonnés*, touchent une rémunération et des allocations considérables en rapport avec les risques qu'ils courent.

Mais cette responsabilité est loin d'être aussi lourde que les trésoriers généraux le voudraient bien laisser croire. Et la preuve, c'est que, en seize ans, de 1872 à 1888, les quatre vingt-six receveurs départementaux n'ont perdu ensemble, dans l'exercice de leurs fonctions de payeurs, que 191,000 fr., c'est-à-dire moins de 150 francs chacun par an.

Nous ne pourons compter, comme un passif à leur détriment, les 380,000 francs que représente le total des pertes éprouvées par eux, comme receveurs particuliers de leur arrondissement, puisque cette somme provenait de déficits constatés dans la caisse de trente et un percepteurs et couverts par des cautionnements s'élevant à une somme supérieure.

D'autre part, il nous est difficile également de faire entrer en ligne de compte, dans ce même passif, les deux millions et demi qui provenaient de détournements causés, pendant le même laps de temps, par les employés de trésorerie. En effet, les individus qui ont commis ces vols ne relèvent pas de l'Etat; ils n'ont aucun grade dans la hiérarchie administrative et ils sont beaucoup plus au service du banquier-fonctionnaire que du payeur de l'Etat.

Et c'est précisément cette situation double de financier et d'agent du fisc que nous voudrions voir disparaître.

Il serait logique que les payeurs généraux fussent uniquement chargés du service de la dépense, de la surveillance des comptables de l'impôt direct.

Il faudrait qu'ils cessassent d'être appelés à faire des avances à l'Etat et, par suite, autorisés, pour parer à cette obligation, à recevoir en comptes courants, des dépôts des particuliers.

Ces dernières opérations sont du domaine des banquiers.

A l'heure présente, ce serait naturellement à la Banque de France que reviendrait cette mission financière. Mais il reste entendu que, si le privilège de la Banque de France n'est pas renouvelé, — et nous voudrions qu'il ne le fût pas — le gouvernement aurait néanmoins, le devoir de rechercher dans chaque département, une caisse centralisatrice de toutes les recettes des règles financières.

Et certainement, il ne serait pas difficile de prendre, vis à vis de cette caisse, des mesures de garanties telles qu'elles donneraient au public des garanties matérielles aussi solides que celles qui sont, à l'heure présente, offertes par les trésoriers généraux.

En somme, les trésoriers généraux ne seraient plus — et c'est la réforme proposée par M. Maret — que des payeurs généraux, directeurs du service du recouvrement de l'impôt direct.

Et, ce n'est pas à dédaigner, — tout en respectant les situations acquises — la réorganisation du service de la trésorerie nationale procurerait à l'Etat, une économie d'environ quatre millions.

Avec cette somme, on pourrait se montrer un peu plus généreux à l'égard des instituteurs, des douaniers, des facteurs et de tous les petits fonctionnaires, de qui l'on exige une besogne absorbante, délicate, souvent pénible, et à qui l'on marchande si parcimonieusement une maigre augmentation de quelques louis par an.

## INFORMATIONS

*(Par Service Spécial)*

### INTÉRIEUR

#### LES FÊTES DU JOUR DE L'AN A PARIS

Paris, 2 janvier.

Le premier janvier a été favorisé par un temps très doux ; aussi l'animation a-t-elle été très vive dans la capitale où l'on s'est amusé jusqu'au matin.

Les réceptions officielles ont eu lieu, comme chaque année, à l'Elysée. Voici le texte du télégramme envoyé par le tzar au président de la République :

« A l'occasion du renouvellement de l'année, je tiens à vous offrir mes sincères félicitations et à vous exprimer, autant de la part de l'impératrice que de la mienne, les meilleurs vœux pour la prospérité de la France.

« Parmi les souvenirs les plus agréables de l'année qui vient de s'écouler, celui des quelques jours pleins de charme passés dans votre belle patrie restera ineffaçable ».

« *Signé* : NICOLAS ».

#### LA PROMOTION DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 2 janvier.

Les décorations des ministères de l'intérieur, de la justice de l'agriculture, de l'instruction publique et des travaux publics ne seront publiées qu'après la rentrée du Parlement.

Le gouvernement se propose, en effet, de demander à la Chambre l'inscription en tête de son ordre du jour du rapport de M. Le Moigne sur le projet de loi récemment déposé par le garde des sceaux et qui a pour objet d'élever la proportion des croix de tous grades à la totalité des extinctions.

Le mouvement projeté avec les contingents actuels, qui sont, on le sait si fortement réduits, ne paraîtra qu'après la décision de la Chambre sur la mise à l'ordre du jour demandée par le gouvernement.

#### UN ORDRE DU JOUR CONTRE M. DOUMER

Paris, 2 janvier.

Le Cercle républicain radical du quartier des Ternes à Paris, sous la présidence du citoyen Blondel, assisté du citoyen Le Senne, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les membres du Cercle qui ont soutenu de leur action, lors de la présence au pouvoir du ministère Bourgeois, le ministre radical Doumer, le blâment énergiquement d'avoir accepté le gouvernement général de l'Indo-Chine, de ceux qu'il semblait combattre, considérant qu'il a ainsi trahi les sincères républicains qui lui avaient donné leur confiance, ils espèrent encore ne pas le voir suivi dans cette voie par ses anciens amis d'opposition.

« Ils blâment également le ministère Méline qui, pour se maintenir au pouvoir et se débarrasser d'un adversaire gênant, en est arrivé à commettre un acte contraire à la plus élémentaire loyauté politique.

« Vive la politique des mains nettes ! Vive la République démocratique et sociale ! »

#### CONFLIT A NICE AU SUJET DU JOUR DE L'AN

Nice, 2 janvier.

Un incident s'est produit à Nice, à propos des visites du jour de l'an.

Le bruit ayant couru que le maire et les adjoints avaient manifesté l'intention de ne pas rendre visite au préfet, ce dernier par l'entremise de son secrétaire-général, a invité le maire à lui faire connaître, par écrit, l'heure à laquelle il se rendrait à la Préfecture.

Le maire a refusé de se conformer à cette invitation et a réuni aussitôt le conseil municipal.

Le conseil a décidé que la municipalité ne ferait pas de visite au préfet et a chargé le maire de rendre compte de l'incident au ministre de l'intérieur.

La grande majorité de la population approuve l'attitude de la municipalité.

### ÉTRANGER

#### LA GRÈVE DES PORTS A HAMBOURG

*Londres*, 2 janvier.

On télégraphie de Hambourg au *Times* que l'on ne prévoit pas encore la fin de la grève.

Environ 4.000 ouvriers des docks n'ont pas encore repris le travail.

Le comité de la grève continue à recevoir des fonds de l'Allemagne et de l'étranger.

Il a distribué jusqu'à présent des sommes considérables : plus de 200,000 fr. ont été remis hier aux grévistes.

#### SUICIDE D'UN JUGE A BARCELONE

Madrid, 2 Janvier.

Le capitaine de cavalerie Morales, membre du conseil de guerre de Barcelone, qui faisait partie du tribunal qui a condamné les anarchistes, vient de se suicider.

On ignore les motifs de ce suicide.

## A L'ASSAUT DU SÉNAT

Il fut un temps où l'on prétendait faire merveille, reculer les bornes du révolutionnarisme, en s'interdisant de participer à l'élection de délégués sénatoriaux.

Cette manière de combattre le Sénat en l'abandonnant à la classe ennemie n'était qu'une des formes de l'état d'esprit anarchiste qui, contre l'Etat bourgeois, ne connaissait et ne préconisait que l'*abstention politique* et, contre l'ordre et l'exploitation capitaliste, ne connaît et ne préconise encore que le refus du travail, c'est-à-dire l'*abstention économique* — montée en fetiche sous le nom de grève générale.

Il est vrai qu'alors — en matière de Sénat — on avait une excuse : c'était l'impossibilité où l'on se trouvait d'agir efficacement, le socialisme étant encore à pénétrer dans la Chambre, dans les conseils municipaux et dans les conseils généraux et d'arrondissements qui, seuls, donnent voix au chapitre sénatorial.

Mais, même à cette époque, quand on érigeait en principe une inaction, tout ce qu'il y avait de plus forcée, notre Parti ouvrier a toujours d'instinct refuse de condamner un mode d'action — qui lui était défendu.

Et depuis, dès que nous avons pu mettre la main sur quelques Hôtels de Ville d'où l'on pouvait tirer sur le Sénat, nous y avons été de notre coup de fusil, voire isolé, voire perdu.

Cette politique de lutte, quand même et toujours, a été sanctionnée et systématisée par notre dernier Congrès de Lille qui a pris, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Il y a lieu, pour le Parti ouvrier — qui est avant tout un parti d'action et de propagande — de continuer la tactique spontanément suivie jusqu'à ce jour et d'intervenir dans les élections sénatoriales comme dans toutes les autres élections, programme et drapeau déployés ».

Pourquoi distinguerons-nous, en effet, entre les divers pouvoirs publics qu'il a pu convenir à la bourgeoisie d'instituer pour sa sauvegarde et dont la conquête s'impose au prolétariat organisé pour la transformation de la propriété et de la production capitaliste en propriété et en production sociale ?

A quel titre faire une différence quelconque entre la Chambre des députés, dans laquelle nous devrions jeter des nôtres comme autant d'obus pour la faire sauter, et le Sénat, qu'il nous faudrait mettre à l'abri de semblables projectiles ?

Dans l'une comme dans l'autre des deux assemblées, notre antiparlementarisme ne voit et ne saurait voir qu'une des moitiés de la citadelle ennemie qu'il est indispensable d'enlever toute entière si nous voulons la raser, en finir avec le gouvernement — nécessairement oppresseur — des hommes et lui substituer l'administration — libératrice — des choses.

C'est avec cette conception essentiellement socialiste et révolutionnaire, décidés à déloger l'adversaire de toutes ses positions, que sur divers point du pays, pour la première fois, les nôtres marchent aujourd'hui même à la bataille sénatoriale.

Dans cinq départements, le Nord, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Gironde, les Pyrénées-Orientales, le Parti ouvrier français oppose candidat à candidat, liste à liste.

Partout, c'est, notre rouge drapeau flottant au vent, pour l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste, que l'assaut est donné à la Bastille du Luxembourg.

Et ce soir, quel que soit le chiffre de nos voix, la brèche sera ouverte, que rien ne pourra plus combler et par laquelle passera toute entière la République sociale, la Révolution libératrice.

Jules GUESDE
*Député de Roubaix.*

## LES ÉLECTIONS SENATORIALES

La *Lanterne* met en garde les délégués sénatoriaux contre les entreprises des sinistres farceurs opportunistes et cléricaux qui les guettent pour leur arracher leur suffrage :

Le principal est de ne pas perdre de vue qu'en votant pour des opportunistes ou pour les soi-disant *modérés*, ils approuveraient la résistance qu'oppose le Sénat à toutes les réformes, notamment à la revision de la Constitution, qui est la plus essentielle de toutes.

Qu'ils se disent qu'en tête des autres réformes les plus urgentes figure la réforme financière, qu'il n'y aura jamais de véritable allègement aux charges du petit cultivateur, du petit commerçant, du petit industriel tant que l'impôt global et progressif sur le revenu, combattu par les opportunistes, ne sera pas accepté par le Sénat comme il l'a été déjà par la Chambre des députés.

Qu'ils se pénètrent de cette conviction, qu'on les trompe odieusement quand l'on ou l'audace de leur affirmer le contraire ; que la coterie gouvernementale actuelle, amie des grands propriétaires, des gros rentiers et des industriels scandaleusement enrichis, a seule intérêt à ce que cette réforme si importante ne puisse pas aboutir.

Qu'ils n'oublient pas que le Sénat la repoussera tant que les opportunistes y auront une majorité ;

Qu'ils ne se laissent enfin, ni séduire par des avances intéressées et fallacieuses, ni influencer par des considérations d'amitié ou d'intérêt personnel !

L'avenir de millions de citoyens qui demandent à être affranchis de la domination capitaliste est en jeu dans le scrutin du 3 janvier.

L'avenir de la République, menacée de retomber dans les mains des cléricaux, en dépend également.

Ils comprennent ainsi le mandat qu'il vont remplir, rien ne pourra détourner de leur devoir les délégués qui se sentent une conscience d'honnête homme et un cœur de bons patriotes.

Ils émettront donc le suffrage indépendant et réclaire que réclame d'eux le Pays républicain.

## AUX DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX
### PARTI OUVRIER

Les délégués sénatoriaux, appartenant ou simplement sympathiques au Parti ouvrier, sont invités à se réunir dimanche matin, à 10 heures à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune.

***

Nous recevons, d'autre part, l'avis suivant :

### Comité radical-socialiste

Le Comité radical-Socialiste du département du Nord, se fera représenter par un certain nombre de ses membres qui se tiendront à la disposition de MM. les délégués sénatoriaux, en cabinet de l'Ancienne Table Ronde (1er étage), rue de Béthune, 10, toute la journée du dimanche 3.

Prière à MM. les délégués d'adresser au siège sus désigné du comité, toutes communications pouvant l'intéresser.

Les radicaux, candidats à l'élection sénatoriale du 3 janvier, resteront en permanence au siège du comité.

***

### La candidature du Citoyen Giard

On lit dans le *Matin* :

Les socialistes font campagne, dans plusieurs départements, en vue des élections qui auront lieu le 3 janvier prochain. Dans le Nord, le Parti ouvrier a fixé son choix sur M. Alfred Giard, professeur à la Sorbonne, ancien député de Valenciennes.

Cette candidature d'un membre de l'Université est fort commentée, et il y a quelques jours, un journal du soir s'occupait du cas de l'éminent professeur.

Nous avons demandé, hier, à M. Giard, s'il était réellement candidat du Parti ouvrier et ce qu'il pensait de sa double situation de fonctionnaire et de candidat socialiste révolutionnaire.

— La nouvelle est exacte, nous répondit-il. Le Conseil régional du Parti ouvrier m'a désigné et j'ai accepté ; mais ma présence à Paris prouve que je ne me livre pas à une propagande effrénée des doctrines révolutionnaires ni à une campagne acharnée contre le ministère.

» Je ne vois pas, d'ailleurs, que l'on puisse sérieusement me reprocher ma candidature.

» La question de savoir si les membres de l'Université peuvent faire de la politique, a été maintes fois résolue. M. Rambaud, sénateur et ministre de l'instruction publique, n'a-t-il pas été candidat alors qu'il appartenait à l'enseignement ? M. Jules Simon, MM. Jaurès, Mirman, Doumer, etc., n'étaient-ils pas dans mon cas ?

« D'ailleurs, il y a quelques années, je me présentais aux élections législatives contre M. Mazure, candidat gouvernemental. J'étais alors chargé de cours à la Faculté de médecine. Je fis pendant toute la période électorale une campagne acharnée contre le ministère d'alors, le ministère Ferry, et lorsque des ennemis politiques vinrent demander au ministre de l'instruction publique ma révocation, celui-ci leur répondit : « Avez-vous à vous plaindre de M. Giard en tant que professeur ? » Et je ne fus pas révoqué.

« Ce que le ministère Ferry n'a pas fait, le ministère actuel ne le fera pas, j'en suis persuadé. »

***

### LE SCRUTIN DU 3 JANVIER

Rappelons, à l'occasion du scrutin du 3 janvier, les quelques dispositions suivantes de la loi organique du 2 août 1875.

Art. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

Art. 15. — Nul n'est élu sénateur, à l'un des deux premiers tours de scrutin, s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Ajoutons que le vote aura lieu à la Préfecture et que le collège électoral sera présidé par M. Paul, président du tribunal civil ou, à son défaut, par M. Dassonville, vice-président. Dans les précédentes élections, le nombre des sections de vote était de dix, toutes réunies dans la grande galerie de la Préfecture.

***

### LA RÉACTION OPPORTUNO-CLÉRICALE

Voici, à titre de renseignements, la composition de la liste opportuniste et de la liste cléricale :

Candidats opportunistes. — *MM. Claeys, Th. Depreux, Alfred Girard, Maxime Lecomte, Méry Legrand, Trystram, sénateurs sortants ; Dubois, député de Douai.*

Candidats cléricaux. — *MM. Alfred Dumont, Emile Bouilliez, Félix Debau, Charles Roger, Joseph Morel, Déjardin-Verkinder, Antonin Lefèvre-Pontalis.*

**Les délégués sincèrement républicains, désireux d'introduire plus de justice dans nos lois, de protéger les faibles, de soutenir les travailleurs, d'affirmer les droits de l'Etat laïque, d'assurer la prépondérance méconnue du suffrage universel ne donneront pas leurs voix aux candidats de ces deux listes, dont l'une représente le piétinement sur place et le maintien de l'oligarchie bourgeoise et l'autre le recul et la réaction cléricale.**

## GUERRE AU SOCIALISME EN ITALIE

Rome, 2 janvier.

On assure que le gouvernement a décidé de dissoudre toutes les associations et les cercles socialistes de Rome et de la province. M. di Rudinì veut aboutir à la destruction complète du parti socialiste italien qui, malgré les persécutions de M. Crispi, a donné tant de preuves de sa vitalité.

Toutefois, M. di Rudinì ne veut pas recourir à une mesure générale qui attirerait l'attention sur le parti qu'il veut frapper.

Il se contente de saisir la moindre occasion pour dissoudre ici un cercle, là une association, ailleurs une fédération, une chambre de travail ou une coopérative. Et cette tactique est si régulièrement suivie qu'il ne se passera pas longtemps sans que la dissolution du parti socialiste soit complète.

La police de Rome a poursuivi les « strilloni » camelots qui vendaient le journal socialiste *Avanti*, et arrête ces jours-ci, une centaine de socialistes accusés de propagande parmi les ouvriers sans travail.

## Çà & Là

### MAGISTRAT TORTIONNAIRE

Les magistrats instructeurs ne se contentent plus de torturer moralement les malheureuses victimes appelées dans leur cabinet. L'un d'entre eux, tortionnaire dans l'âme, s'est transformé en bourreau : c'est M. Duc, juge d'instruction au tribunal de première instance de Bayeux.

Ces temps derniers, au cours d'une instruction relative à un délit, M. Duc a frappé si violemment et si brutalement une femme, l'inculpée, qu'il a fallu en toute hâte appeler un médecin pour donner des soins immédiats à la victime.

Les chats fourrés ne se mangent pas entre eux, et, comme bien on pense, les laquais de Thémis ont tout fait pour éviter que ce scandale ne s'ébruitât.

Mais les étouffeurs en ont été pour leur peine, car, malgré les précautions prises, cet acte de sauvagerie a été connu et a causé une telle émotion dans la ville de Bayeux que force a bien été d'ouvrir une enquête.

Or, il a été prouvé que ce fait n'était pas isolé et que le magistrat Duc s'était livré plusieurs fois à ces abominables brutalités.

L'instruction a été retirée à ce juge féroce ; mais le ministre de la justice estimera-t-il que cela suffit à donner satisfaction à l'opinion publique si légitimement émue ?

On allègue que ce juge, étant inamovible, ne peut être destitué.

Mais la loi n'est-elle pas faite pour les juges chargés de l'appliquer et ne peut-on poursuivre d'office, devant les tribunaux, pour violences, coups ou blessures, ce magistrat inquisiteur ?

*CHRONIQUE*

## FIN DE SIÈCLE

Il est facile d'établir, par la simple logique, que l'expression — siècle — ne présente aucun sens positif. La supputation des temps divers n'existe pas dans la nature, le chiffre de cent années inventé par les hommes est purement arbitraire, ainsi que le prouve d'ailleurs la numération différente des divers calendriers.

Donc il semblerait, en raisonnant ainsi, que Fin de Siècle ne veut absolument rien dire. Et pourtant, il n'en va pas ainsi.

Nous venons de traverser une période de fin d'année : depuis un mois, tous, nous avions la préoccupation de l'an nouveau. Si nous avons formé quelque projet de longue haleine nous en remettons l'exécution après le Jour de l'An. Au contraire, pour les opérations courtes, nous nous hâtons pour que *cela* soit fini avant l'année nouvelle.

Cette barrière — le Jour de l'An — que nous avons édifiée nous-mêmes et qui n'a aucune base scientifique — s'impose à nous avec une autorité singulière.

Ce qui est vrai de l'année est vrai du siècle.

Quoi que nous en ayons, nous subissons l'influence de cette date, de cette séparation des temps, fixée par l'usage.

Si nous nous observons nous mêmes sans parti pris, nous constaterons que depuis quelque temps, nous agissons en vue du renouvellement du siècle, ainsi que nous le faisons périodique ment pour celui de l'année. Il se produit dans les idées, dans les projets, dans les actes un ralentissement, qui ressemble aux lassitudes du soir. A demain, les affaires sérieuses. Après 1900, la reprise de la marche en avant.

L'humanité a besoin de se marquer à elle même ses étapes ; et, chose curieuse, nous en inventons de parfaitement factices ; car toutes ces remarques s'appliquent aux années d'Expositions universelles. Après l'Exposition — est devenu une expression courante qui influe, plus que nous le voulons, sur le parcours de notre vie générale. Nous nous fixons, en vue de ces événements bruyants, une somme de travail à exécuter, mais que nous sommes résolus à ne pas outrepasser.

Ainsi en est-il, disions-nous encore de la durée des législatures. La dernière des quatre années d'un Parlement est détestable quant au travail accompli.

***

Que si nous examinons nos plus récentes fins de siècle, nous constaterons qu'elles ont toujours concordé avec un ralentissement d'activité.

Le seizième siècle s'est achevé dans l'indifférence endormante dont l'avènement d'Henri IV donna le signal. C'était la fin du monde féodal.

Le dix-septième siècle est tombé dans l'abetissement. Louis quatorzième le grand effort de l'orgueil brutal, de l'autorité grossie jusqu'au délire, se perdit dans l'observantisme stupide de la Maintenon.

Au dix huitième siècle, il y a cent ans, la dépression fut formidable en les dernières années. Glisser de la Convention au Directoire, quelle chute ! Ici la lassitude est navrante, puisqu'elle livre la France au tombeur couronné qui fut Napoléon.

Et — on ne peut qu'indiquer ici ces traits importants, qui mériteraient une étude longue et spéciale — de cette fatigue, il est une puissance qui, toujours attentive, profite et se prévaut. l'Eglise.

Seizième siècle, la France par l'abjuration devient définitivement catholique ; dix-septième siècle règne des confesseurs, des Jésuites et de Tartufe relevé, dix-huitième siècle, réapparition du prêtre, que la Révolution avait chassé, réouverture des églises, préparation du Concordat, qui fut une main mise déguisée sur la liberté des consciences françaises.

Aujourd'hui, cette démonstration n'est-elle pas plus flagrante encore ?

La trêve, à laquelle nous nous résignons instinctivement, est exploitée par les prêtres ennemis du progrès.

Nous écoutons, d'une oreille indolente, les théories de l'opportunisme qui essaient encore une fois de nous bercer en leurs banalités. Deschanel et Méline rééditent les programmes d'avant 70 et proclament l'autorité de la société capitaliste et exploiteuse.

Ces prêtres, dont nous prétendions avoir secoué le joug, plus lourdement le font peser sur les consciences ; notre veulerie, qu'ils guettent perpétuellement, leur restitue leur audace d'antan et leur incoercible insolence. Les rayons d'ombres des sacristies nous enveloppent et nous engourdissent.

En littérature, en philosophie, le mot d'ordre est l'indifférence ; foin des énergiques qui clament leurs aspirations et leurs ambitions sociales. Qu'on nous laisse tranquilles ! A bas les enthousiastes ! à bas les passionnés du progrès ! Ce qu'il faut à ce siècle qui agonise, ce sont les papoteries, c'est la mollasserie de bon goût qui va de pair avec les érotismes hypocrites.

***

Mais chaque siècle lègue à son successeur l'arme du progrès.

Le seizième siècle a donné au dix-septième la liberté de conscience, formulée dans l'Edit de Nantes ; le dix-septième a laissé au dix-huitième la haine et le dégoût de l'autorité royale ; le dix-huitième au dix-neuvième la Révolution.

Aujourd'hui, que lègue le siècle qui s'en va au siècle qui vient ? — Ceci seulement, la Science !

Pour les âmes fortes, la défaillance n'est qu'apparente. Comme le bon Homère l'humanité peut parfois sommeiller. Le réveil est proche.

Jules LUDMINA.